



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Cergy, le lundi 23 Mai 2016

Directeur Régional Réseau Val D'Oise

A Monsieur Ludovic Aubert

7 Place Des Cerclades

95011 CERGY PONTOISE CEDEX

Objet : Droit d'alerte local

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'accord QVT du 22 janvier 2013, en son article 2.2.2, la CFDT exerce son droit d'alerte ce jour auprès de la DR 95, concernant la situation critique de l'emploi dans le département, et les conséquences néfastes sur les conditions de travail des chargés de clientèle, mettant aussi en difficulté les encadrants du Réseau.

Le non comblement des postes mais aussi le non remplacement des absences, imposent une charge de travail et une pression supplémentaire compromettant la santé des agents et la sûreté des établissements.

Les refus d'ASA, de formation et de détachement se multiplient. C'est inacceptable au vu des différents engagements de l'entreprise.

De telles situations ne peuvent d'engendrer l'augmentation de l'absentéisme et le non respect des cadres d'organisation : non remplacement des absences de courte durée, application du mode dégradé, fermeture régulière des bureaux rattachés, gestion impossible des plannings avec pour conséquence des fiches de poste non respectées.

Nous constatons par ailleurs que le niveau des volants de remplacement est toujours très inférieur au taux global d'absence constaté.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire Monsieur le directeur en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général du syndicat

La Responsable CFDT La Poste 95

HAAS Séverine



cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org